

Destinataires :	Tous les médecins, professionnels et intervenants du CIUSSS-EMTL travaillant auprès de la clientèle nécessitant une consultation en gynécologie ainsi que tous les médecins responsables des GMF sur le territoire du CIUSSS-EMTL
Expéditrice :	Darley Jourdain, chef de service des cliniques externes de gynécologie, obstétrique, MFM et de l'équipe volante programme santé femme-enfant, Direction du programme jeunesse et des activités de santé publique
Date :	Mardi 6 mai 2025
Objet :	Guichet unique pour les demandes de consultation en gynécologie

Bonjour,

À partir du 12 mai 2025, toute demande de consultation en gynécologie devra être envoyée par courriel à l'adresse suivante : clinique.gynecologie.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.

Une réponse automatique vous sera envoyée lors de la réception du courriel. Lorsque la demande sera traitée, vous recevrez une lettre selon la réponse du médecin spécialiste. Une copie de la lettre sera également envoyée à votre patiente.

Quatre types de lettre sont possibles :

Demande de consultation acceptée :

Dû au volume élevé des demandes de consultation que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure de donner un délai pour l'attribution du rendez-vous.

Demande de consultation refusée :

La raison du refus sera inscrite dans la lettre.

Demande de consultation hors secteur :

Devant une volumétrie et des délais d'accès en augmentation, le département de gynécologie doit assurer la réponse aux besoins de la population dont le CIUSSS-EMTL a la responsabilité.

Demande en suspens en raison d'un renseignement manquant :

Afin d'assurer une prise en charge rapide de la patiente, nous vous prions de nous faire parvenir les informations manquantes dans un délai maximal de **30 jours**. Après cet échéancier, nous serons dans l'obligation de refuser votre demande de consultation. Dans l'éventualité où les informations demandées sont reçues dans un délai dépassant 30 jours, nous vous prions d'acheminer une nouvelle demande de consultation avec l'information demandée.

Durant cette période de transition, nous continuerons à traiter les demandes de consultations reçues par télécopieur.

Par souci d'efficacité, nous apprécierons que vous nous avisiez si la demande de consultation n'est plus requise et si votre patiente a été prise en charge dans un autre établissement.

Merci de votre collaboration.

